



Compte-rendu "Sud" de la réunion paritaire du 13 décembre 2004 :

Lors de cette réunion l'accord sur les régimes de "frais de santé et de prévoyance" a été signé par les syndicats CGT, CFDT et Sud. La CFTC (absente) a fait savoir qu'elle le paraphera dès que possible. Ce nouvel accord s'inspire des recommandations de la commission de suivi (qui s'est réunie 10 fois au cours de l'année 2004) et qui a étudié l'évolution de nos contrats. Cette commission continuera son travail de surveillance et de suivi dans le futur. En résumé les nouvelles dispositions pour 2005 se traduisent par une légère baisse de la cotisation « frais de santé » (avec un encadrement de certaines dépenses : dentaire et optique) et par une hausse de cotisations pour la Prévoyance (maintien du régime actuel). Une information détaillée des nouvelles prestations sera diffusée à l'ensemble des salariés de GFI d'ici la fin 2004.

Entre la baisse (en santé) et la hausse (en prévoyance), l'effort demandé aux salariés de GFI sera de l'ordre de 1 à 4 euros.

Les 35 heures : quand Pénélope Raffarin détricote ce que Pénélope Aubry avait tissé

Le MEDEF et son baron Ernest Antoine Seillière trouvait le gouvernement de J.P. Raffarin pas assez radical avec les salariés et avec la France d'en bas. Le représentant du patronat (pardon, des entrepreneurs !) réclamait depuis longtemps un assouplissement de la loi sur les 35 heures. Pénélope Raffarin a bien entendu son message (fortement relayé par les différents médias), il a décidé de revoir à la baisse les Accords sur les 35 heures. Derrière son « travailler plus pour gagner plus », c'est en fait une véritable remise en cause de la loi Aubry sur les 35 heures. A force de tricoter et détricoter la loi, au final, ce sont toujours les salariés de GFI et des autres entreprises qui risquent de se retrouver à poil.

Aix en Provence : une agence en pleine mutation...

Plusieurs collaborateurs de l'agence d'Aix en Provence viennent de recevoir un courrier les informant d'une mutation sur une autre agence (Issy les Moulineaux, Paris...). Un délai de réflexion d'une dizaine de jours leur est donné et la lettre les informe que leur changement définitif de résidence doit intervenir avant le 31 mars 2005. La lettre précise également, qu'en cas de refus, c'est un licenciement sans indemnité ni préavis qui leur est réservé. Voilà un joli cadeau de fin d'année ! Ainsi, le problème des intercontrats qui se pose sur la région depuis la fin du contrat avec Gemplus est donc en passe d'être résolu. Est-ce, en avant première, le début de la grande restructuration annoncée sur 2005?

La chasse est ouverte.

Pour préparer le plan de productivité et dans la lignée des communiqués de presse, la direction a manifestement décidé de faire le ménage. Il ne fait pas bon être en intercontrat actuellement. On assiste, en effet, depuis quelques semaines, à une vague de départs : licenciements négociés ou plus brutaux.

Serait-ce la suppression des 300 postes que l'on a pu lire dans la presse ?

En tout état de cause, quand ça va mal, rien ne se passe au grand jour. Toutes ces départs, qui sont en fait des licenciements économiques masqués, se font en catimini dans la plus grande discrétion.

Si vous êtes victimes de tels procédés, signalez-les à SUD qui pourra interpeller la direction sur ce problème.

Devons-nous croire en la transformation du crapaud en Prince Charmant ?

Début novembre 2004, les collaborateurs GFI d'un projet, qui subit une forte dérive, ont reçu la visite de leur « Manager ». Ce dernier est venu avec « le chéquier GFI » et leur a distribué des primes afin qu'ils tentent d'absorber le retard sur ce projet en travaillant plus en semaine ainsi que les samedis voire les dimanches. Excellente nouvelle que voilà, me direz vous. Ainsi ils ont travaillé ces jours-là et début décembre 2004, ils ont constaté que, sur leur fiche de paie, les primes se sont transformées en « avance sur salaire ».

Bon Noël à vous les Dirigeants. Nous, on a les boules ...

En ce 06 décembre 2004 (Saint Nicolas), tout va bien dans le meilleur des mondes, car :

- Le Groupe GFI fête ses 10 ans le 16 décembre 2004,
- Les Restos du Cœur sont à nouveau ouverts, pour la vingtième fois et sans faire la fête,
- Les rémunérations des patrons des sociétés du « CAC 40 » ont augmenté de 10,3 %,
- Les rémunérations des mandataires sociaux du Groupe GFI ont augmenté de 2,15 % entre 2002 et 2003, avec des valeurs individuelles allant de -1,98 % à +11,80 % (Qui peut donc encore dire qu'il y a un « blocage des salaires » chez GFI ?),
- L'organisation 2005 est déjà prête et validée, même si les futurs acteurs n'ont pas été directement consultés, mais elle ne devrait pas être annoncée avant le 15 décembre 2004 (Lors du CCE ? Peut-être, avec d'autres nouvelles à venir bien évidemment [On parle même d'une vente possible par morceau du Groupe]),
- Les cotisations pour les frais de santé vont baisser au 01 janvier 2005, tout comme la couverture des prestations associées à ces frais de santé,
- Les cotisations pour la prévoyance vont augmenter au 01 janvier 2005,
- Les collaborateurs intervenant sur des TMA actuellement vont rejoindre, sans s'en apercevoir et non sans douleur à venir, les acteurs du « travail posté »,
- Les nouveaux accords syndicaux, qui font suite à ceux dénoncés par le SYNTEC et par le Groupe GFI, ne seront pas opérationnels, au sens signés, pour le 01 janvier 2005,
- La force commerciale ne possède pas d'outils efficaces, comme un ou des fichiers Clients, sur lesquels elle pourrait développer ou au moins réactiver le business, sachant que l'on ne laisse pas le temps à certains de ses représentants de « faire leur preuve » (Peut-on avoir des résultats, alors qu'on est sur un sujet non traité depuis des mois voire une à deux années, en moins de deux semaines ?),
- Les collaborateurs du Groupe GFI n'auront pas été consultés une seule fois en cette année 2004, afin qu'ils expriment leur sentiment général, leurs idées et leurs souhaits (Faudrait-il relancer les petits déjeuners avec notre PDG comme cela s'est fait dans le passé ?) (Arriverons-nous un jour à faire une véritable consultation ?).



Que pouvons-nous donc vous souhaiter pour l'année 2005 ?

A part, conserver la santé, nous ne voyons pas ...

Revalorisation des mini syntec :

Le 20 octobre 2004 une revalorisation des mini de la branche a été signée. Vous trouverez çï-desous les nouveaux mini de la profession (non-cadres et cadres sur 12 et 13 mois).

Position	Coeff	Salaire * 12	Salaire * 13	Variation	Position	Coeff	Salaire * 12	Salaire * 13	Variation
Non-cadres				2005/2002	Cadres				2005/2002
1.1	200	1 195,00	1 103,08	105,29%	1.1	95	1 644,00	1 517,54	103,07%
1.2	210	1 195,00	1 103,08	105,29%	1.2	100	1 730,00	1 596,92	103,06%
1.3.1	220	1 200,00	1 107,69	105,26%	2.1	105	1 817,00	1 677,23	103,04%
1.3.2	230	1 200,00	1 107,69	105,26%	2.1	115	1 990,00	1 836,92	103,04%
1.4.1	240	1 205,00	1 112,31	104,78%	2.2	130	2 249,00	2 076,00	103,04%
1.4.2	250	1 205,00	1 112,31	103,17%	2.3	150	2 595,00	2 395,38	103,04%
2.1	275	1 275,00	1 176,92	102,91%	3.1	170	2 941,00	2 714,77	103,04%
2.2	310	1 380,00	1 273,85	103,11%	3.2	210	3 633,00	3 353,54	103,04%
2.3	355	1 512,00	1 395,69	103,12%	3.3	300	4 671,00	4 311,69	103,04%
3.1	400	1 643,00	1 516,62	103,07%					
3.2	450	1 789,00	1 651,38	103,05%					
3.3	500	1 935,00	1 786,15	103,04%					

Ces minis seront applicables dès que le décret d'extension sera publié.

Le syndicat Sud Groupe GFI profite de ce dernier tract de l'année 2004 pour souhaiter à tous les salariés du groupe de bonnes fêtes de fin d'année et surtout que l'année 2005 soit synonyme de bonheur pour vous et votre famille.